

L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absente : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 avril 2025

Monsieur JANNET : Monsieur MORIN nous avait indiqué qu'il nous transmettrait le Plan Pluriannuel d'Investissement. Pourrions-nous l'avoir dans les jours qui viennent ? Merci.

Monsieur le Maire : oui, dans les prochains jours.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2025 est adopté à l'unanimité, sans observations, ni remarques.

... / ...

Rapport n°1 : Tarifs 2025 / 2026 de l'École de Musique Municipale (EMM)

Madame ROBIN : le calendrier du mois de mai a été très compliqué entre les jours fériés, les congés, et les réunions déjà programmées, et n'a donc pas permis de réunir la commission culture. Cela explique la présence de Monsieur MAURICE, directeur de l'Ecole de Musique, chargé de présenter le projet de refonte de la grille tarifaire. L'École de Musique Municipale, créée en 1982, compte 117 élèves répartis en 8 classes et encadrés par 10 professeurs. Les dépenses et recettes liées à cette structure sont intégrées au budget général de la Collectivité. Les tarifs pratiqués par l'établissement ont été sensiblement augmentés en 2023, afin de tenir compte de l'alourdissement des charges de fonctionnement de la structure. En outre, la grille tarifaire intègre depuis cette année-là une pondération basée sur le quotient familial de la CAF. Les enseignements artistiques spécialisés concernent 117 élèves, dont 61 Châtillonnais et 56 provenant des communes extérieures. L'éducation musicale bénéficie à 375 élèves du primaire au collège, répartis dans 10 classes du groupe scolaire Commerson et 5 classes de l'établissement privé Saint-Charles.

Monsieur MAURICE (directeur EMM) : le fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique ne renvoie pas à une simple offre de cours, mais bien à un projet global, structuré, inscrit dans une histoire nationale, depuis le Conservatoire de Louis XVI jusqu'aux textes du ministère de la Culture de 2001, 2008 et 2023.

Les cycles sont au cœur du fonctionnement : actuellement le cycle 1 (4 ans) est bien en place, mais le cycle 2 est absent, ce qui crée une rupture pédagogique. Les élèves passent directement au cycle 3 "instrument seul", souvent moins onéreux, ce qui nuit à l'équilibre éducatif et financier. Autre point important : les pratiques collectives et la présence des ados sont très faibles. On manque aussi de jeunes élèves (éveil) et surtout d'élèves sur instruments à vent, essentiels pour nourrir nos orchestres locaux, notamment l'Harmonie de Châtillon.

Concernant les tarifs, ils sont trop complexes, peu lisibles, et créent des déséquilibres : les adultes paient parfois moins que les enfants ; les cours d'éveil sont facturés à 180 €, contre 65 à 85 € ailleurs. Cela pousse les familles à des choix incohérents (cours "à la carte") et affaiblit le cycle 2.

Trois hypothèses ont été étudiées avec les professeurs :

1. Ne rien changer : l'école fonctionne, mais le cycle 2 disparaît, les instruments à vent reculent, et les recettes stagnent.
2. Rééquilibrer les tarifs en augmentant fortement les adultes et les cycles avancés : cela paraît peu efficace.
3. Hypothèse retenue :
 - Créer un parcours "Petite enfance" (bébés, 1-3 ans, éveil).
 - Uniformiser les tarifs des cycles 1, 2 et 3.
 - Légère augmentation des adultes et éveil, mais avec des tarifs plus simples et cohérents.

Cette hypothèse permet de : relancer le cycle 2, préparer l'avenir des pratiques collectives (Harmonie, orchestres), accueillir plus d'élèves, sans surcharge pour les familles et de renforcer la formation continue sur le territoire.

Enfin, il faut souligner l'effort de la Ville qui investit 37 € par enfant en éducation musicale scolaire, et exonère les familles (près de 4 000 € au total). C'est un choix politique pour l'accès à la culture. Il ne s'agit pas seulement de gérer une école de musique, mais de porter une vision artistique, éducative et sociale, en cohérence avec les ambitions culturelles de Châtillon.

Monsieur JANNET : la présentation est très bien faite. Par contre, nous allons nous abstenir. Nous regrettons que cette présentation soit faite au moment du vote. Il y a beaucoup de chiffres et de données, nous aurions donc préféré une commission culture. La dernière remonte au mois de novembre 2024. Une nouvelle fois, nous nous retrouvons devant le fait accompli.

Monsieur le Maire : je prends acte de votre choix. Monsieur MAURICE vient d'arriver à l'Ecole de Musique. Il lui fallait un certain temps pour analyser la situation. Nous avons souhaité cette présentation très complète pour préparer les inscriptions de la rentrée de septembre 2025.

Madame ROBIN : entre le moment où le document de présentation était prêt et celui où nous avons voulu fixer la réunion, cela a été très compliqué. Nous en sommes désolés.

Monsieur JANNET : nous regrettons cette manière de travailler.

Madame D'ALMEIDA : il n'est pas question de remettre en cause le travail qui a été fait et la présentation, c'est certain. Par contre, serait-il possible d'avoir ce dossier de présentation, pour pouvoir l'analyser ?

Monsieur le Maire : oui, elle sera intégrée au compte-rendu.

Monsieur MORIN : y a-t-il toujours la réduction de 30 % du tarif pour les élèves qui participent à l'Harmonie municipale ?

Monsieur MAURICE (directeur EMM) : oui, cela fait partie des exonérations avec les réductions tarifaires pour les fratries, et les coefficients familiaux selon les revenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (23 voix pour et 4 abstentions), approuve la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2025 / 2026, suivante :

TARIFS Ecole de Musique Municipale 2025-2026 (par trimestre)					
	Châtillonnais				Extérieurs
	QF 1	QF 2	QF3	QF 4	EXT
Petite enfance 0-1 2-3 4-5 ans	50 €	70 €	75 €	80 €	85 €
Eveil 6 ans	50 €	70 €	75 €	80 €	85 €
Cycle I II III Initiation 6 ans Ados	120 €	130 €	160 €	180 €	200 €
Adultes débutants	160 €	170 €	200 €	220 €	240 €
Adultes	160 €	170 €	200 €	220 €	240 €
Pratique collective	45 €	50 €	55 €	60 €	65 €
Eveil - 6 ans = cours d'éveil + découverte des instruments					
Initiation 6 ans = cours initiation à la Formation Musicale + cours instrument					
Droits d'inscription = 30 € pour l'année pour les Châtillonnais et les extérieurs					

Le tarif « enfant » concerne les moins de 18 ans. Il s'applique également aux étudiants et chômeurs. A partir de deux membres inscrits issu d'un même foyer, il est appliqué une réduction de 5 % pour le deuxième et de 7 % à partir du troisième (règle valable sur l'ensemble de la grille tarifaire). Les élèves inscrits à l'Harmonie de l'Union Musicale bénéficient d'une réduction de 30 % sur les tarifs pratiqués.

Rapport n°2 : Garantie d'emprunt de la Commune pour la construction et la réhabilitation d'une aile de 49 lits de l'EHPAD La Montagne

Monsieur MORIN : l'EHPAD public La Montagne a pour projet de réaliser des travaux de construction et de réhabilitation comprenant la construction d'une aile de 49 lits en RDC, 14 lits Unité Alzheimer et 11 lits pour le service Roses qui passera à 35 lits (avec possibilité de transformation en future unité pour personnes handicapées vieillissantes) ; au 1^{er} étage, 24 lits pour le service des Orangers et Érables ; l'agrandissement des salles à manger des Roses et des Érables ; la démolition du bâtiment Louise, avec création d'espaces verts et d'un parking aménagé avec bornes électriques.

Le montant total de l'investissement est évalué à 9 049 696 €. Il sera financé en partie par un prêt locatif social de 4 442 130 € et un prêt classique de 1 057 870 €. L'établissement demande à la Commune de

Châtillon de garantir ces prêts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes à hauteur de 20 % : prêt 1 : 4 442 130 € X 20 % qui fait 888 426 € ; prêt 2 : 1 057 870 € X 20 % qui fait 211 574 €, soit un montant total à garantir de 1 100 000 €. La garantie d'emprunt complémentaire, d'une quotité de 80 %, sera assurée par le Département de l'Ain.

Sur l'exercice budgétaire 2025, la Commune garantit un encours d'emprunts de 15 940 419 €. Le ratio d'endettement de la Collectivité relatif aux garanties d'emprunt est de 22,79 %. Ce ratio ne doit pas dépasser 50 %. Monsieur le Maire nous demande de garantir à hauteur de 20 % les 2 prêts souscrits pour la construction et la réhabilitation d'une aile de l'EHPAD La Montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour, 2 abstentions), accepte de garantir, à hauteur de 20 %, les prêts PLS et complémentaire souscrits par l'EHPAD Public La Montagne (01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE) auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, pour la construction et réhabilitation d'une aile de 49 lits. Il autorise le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Rapport n°3 : Revalorisation du montant des vacations funéraires des agents de la police municipale

Monsieur PERREAULT : afin d'assurer l'exécution des mesures de police, les opérations de fermeture et de scellement des cercueils, lorsqu'il y a crémation, s'effectuent sous la responsabilité du Maire et en présence d'un agent de police municipale. L'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ces opérations de surveillance donnent droit à des vacations dont le montant fixé par le Maire après avis du Conseil municipal est compris entre 20 et 25 €.

Le nombre de vacations funéraires s'établissait pour la collectivité à 52 en 2024 (39 en 2023). Le montant d'indemnisation des policiers municipaux de Châtillon fixé à 20 € n'a pas été modifié depuis 2013. À titre indicatif, les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et de Belleville-en-Beaujolais pratiquent un montant de vacation de 25 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur son souhait de porter le montant des vacations funéraires à 25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), émet un avis favorable pour porter le montant des vacations funéraires de la Police Municipale de 20,00 à 25,00 €.

Rapport n°4 : Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique 35/35^{ème} aux services techniques du 1^{er} juin au 30 novembre 2025

Monsieur PERREAULT : l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois. Considérant les travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts publics, notamment en période estivale, il est préconisé de recruter temporairement un agent technique supplémentaire, avec une quotité hebdomadaire de 35/35^{ème} et du 1^{er} juin au 30 novembre 2025.

Madame D'ALMEIDA : nous avons voté des créations d'emplois saisonniers récemment. Donc cela n'est pas suffisant et il est nécessaire de créer cet emploi supplémentaire ?

Monsieur PERREAULT : il y a des mouvements de personnel, un agent a été muté, certains agents sont en disponibilité ... L'activité reste la même, mais nous sommes en sous-effectif, même avec les saisonniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), décide de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire au sein des services techniques municipaux, aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C Agent technique	35/35 ^{ème}	Échelle indiciaire des adjoints techniques (IM 366)	Du 1 ^{er} juin 2025 au 30 novembre 2025

Rapport n°5 : Cession du site de l'ancienne gendarmerie avenue Pierre Marcault à Interval : déclassement du Domaine Public communal et désaffectation des locaux ; autorisation au Maire de signer la promesse de vente et l'acte de vente

Monsieur le Maire : vous avez été destinataire de l'estimation des Domaines du 13 mars 2024 jointe à la note de synthèse.

La brigade de gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne a été transférée vers le nouveau site de l'Impasse Ripasson en novembre 2023. La Municipalité a donc souhaité mettre en vente l'ensemble immobilier de l'ancienne gendarmerie situé avenue Pierre Marcault. Il est composé de locaux techniques et de 6 logements et garages, pour une surface totale de 656 m².

Le projet d'Interval, sélectionné à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, comprend 6 logements T4 à T5 et un centre de santé mentale. Le prix de vente est fixé à 430 000 €. Ce projet structurant soulève trois enjeux. C'est d'abord une reconversion maîtrisée d'un bâtiment public désaffecté. L'ancienne caserne de gendarmerie, vacante, ne peut pas rester une friche. Sa réhabilitation est l'occasion de valoriser le patrimoine bâti existant en évitant la friche urbaine au cœur de notre Ville.

C'est ensuite une double opération d'aménagement équilibré : rénovation du bâtiment existant, donc on évite une démolition et une reconstruction, et transformation en 6 logements familiaux avec des prix au m² raisonnables, ce qui favorise la mixité et la revitalisation résidentielle du quartier.

C'est enfin la construction d'un nouveau pôle de santé mentale de 1 400 m² pour accueillir l'antenne ouest du centre psychothérapeutique de l'Ain, incluant un hôpital de jour, un centre médico-psychologique, et un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel. C'est une réelle opportunité pour Châtillon et pour tout le secteur ouest du département. Ce centre psychothérapeutique représente un équipement médico-social de premier plan, très attendu dans notre secteur souvent sous-doté en offres de soins psychiatriques. Il renforcera l'attractivité médico-sociale de notre Ville en complémentarité avec la Maison de santé et les autres structures existantes.

C'est un projet économiquement raisonnable, le prix de vente de 430 000 € permettant de valoriser le foncier, tout en assurant l'intérêt général, et de permettre l'accès au logement. Les frais d'actes sont intégralement pris en charge par le promoteur et une servitude d'assainissement est maintenue au profit de la Commune pour garantir l'infrastructure.

Monsieur FROMONT : nous soutenons le projet et nous comprenons parfaitement les arguments avancés. Au vu de l'écart par rapport à l'estimation du Domaine, et malgré effectivement les limites qu'on peut avoir sur une estimation de ce type, y a-t-il eu une tentative de négociation ou pas ? Nous étions dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et non pas en procédure d'appel d'offres, donc potentiellement il y a une marge de négociation possible.

Monsieur le Maire : il y a toujours des possibilités de négociation, mais quand il y a beaucoup de travaux (désamiantage, réhabilitation, construction) c'est très compliqué. L'intérêt pour une commune comme Châtillon est de préparer l'avenir et d'amener un vrai service à la population. Le CPA représentera environ 21 ETP.

Monsieur PERREAULT : lors de l'appel à projets, nous avons adressé le dossier à une dizaine de promoteurs et autres organismes, mais n'avons obtenu que deux réponses à l'époque, dont celle-ci qui rencontrait de la part de tous un enthousiasme.

Monsieur LEGRAS : y aura-t-il la possibilité, peut-être est-ce un peu tôt pour en parler, de mutualiser certains services communs avec la maison de retraite, la blanchisserie par exemple, voire le portage de repas légers ?

Monsieur le Maire : les directeurs respectifs des structures avaient évoqué entre eux de possibles services de proximité en commun. Ce sera à eux de voir directement la faisabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), décline le site de l'ancienne gendarmerie du Domaine Public communal, et désaffecte les locaux de leur destination de service public de sécurité. Il décide de céder à B.M.B. Interval (69006 LYON), l'ensemble immobilier du site de l'ancienne gendarmerie, dans les conditions suivantes :

- Références cadastres : section A parcelle n°934 d'une surface de 3 291 m².
- Adresse : 6205 avenue Pierre Marcault 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE.
- Au prix de vente fixé à 430 000,00 €, les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur.

Il autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente.

Rapport n°6 : Conventions de portage foncier et de mise à disposition des lots n°3, 4, 13 et 14 de l'immeuble 168 rue du Clos Bizet avec l'EPF de l'Ain

Monsieur JACQUARD : dans la continuité des acquisitions de 4 logements réalisées au Clos Bizet depuis 2024, l'EPF de l'Ain propose à la commune d'acquérir 4 autres logements de type studio. Cela concerne les lots n°3 et 4 et les lots n°13 et 14. Le portage foncier est assuré par l'EPF pour une durée fixée à 12 ans maximum, avec des frais qui s'établissent à 1,5 % HT par an du capital restant dû. Les promesses de vente ont été établies sur un prix de 65 000 € pour les lots n°3 et 4 et 75 000 € pour les lots n°13 et 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des lots n°3, n°4, n°13 et n°14 situé au 168 rue du Clos Bizet. Il accepte le mode de portage de cette opération sur une durée de 12 ans maximum (avec frais de portage de 1,50 % HT l'an) et de mettre à disposition de l'EPF ces logements à titre gratuit.

Rapport n°7 : Cession de la parcelle C n°4282 lieudit « La Grande Beyvière » : déclassement du Domaine Public communal

Monsieur JACQUARD : par délibération du 22 mai 2024, le Conseil Municipal avait décidé de céder à Monsieur Kévin BAILLET et Madame Françoise BRIAL le terrain communal constituant un délaissé, en bordure du chemin rural de Thiboloup, au prix de 5 € / m², soit un prix de vente total de 785 €. Ce terrain est situé en zone N du PLU. Il n'est donc pas constructible et représente une surface de 157 m². Il a déjà fait l'objet d'une délimitation par un géomètre-expert en octobre 2021. À la demande de l'étude Notlex Notaires et afin de régulariser l'acte de vente, il est demandé aux conseillers municipaux de déclasser la parcelle cadastrée C4282, permettant ainsi son passage du Domaine Public communal au domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), constate la désaffectation de fait d'une partie du chemin, et décide son déclassement du Domaine Public communal et son intégration dans le domaine privé communal. Il accepte de céder la parcelle communale cadastrée section C n°4282 d'une surface de 157 m² au prix de 5,00 € le mètre carré, soit au prix de vente total de 785,00 €, avec maintien et respect par le futur acquéreur des éventuels réseaux collectifs existants sur cette parcelle.

Rapport n°8 : Avis sur la vente des logements de la résidence de la Dombes située avenue des Sports par Alliade Habitat

Monsieur JACQUARD : Alliade Habitat souhaite céder ses logements de la résidence de la Dombes. Il demande donc à la Commune d'approuver cette vente, sachant que pendant 10 ans, les logements sociaux seront préservés et comptabilisés dans les quotas réglementaires.

Monsieur le Maire : cela représente 28 logements qui seront mis à la vente en priorité aux occupants actuels, comme l'ont déjà pratiqué d'autres bailleurs sociaux telle la SEMCODA. Cela permettra d'offrir à des primo-accédants, de nouveaux logements en cœur de ville.

Monsieur JACQUARD : le bâtiment concerné a été rénové récemment. Il est isolé par l'extérieur. Il est équipé d'un ascenseur, même si le bâtiment est ancien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), autorise la mise en vente par Alliade Habitat des 28 logements situés 86, 108 et 134 avenue des Sports.

Rapport n°9 : Avenant n°3 à la convention Service Commun Enfance Jeunesse « Musique et sport » avec la Communauté de Communes de la Dombes

Madame BIAJOUX : la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse de la Dombes du 9 décembre 2021 a défini les modalités de création et d'organisation du service communautaire pour les interventions musicales et sportives auprès des élèves du territoire. Le projet d'avenant n°3 à cette

convention vient apporter le complément des heures d'intervention pour les écoles de L'Abergement-Clémenciat, Le Plantay et Marlieux à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux l'approbation de l'avenant n°3 à la convention relative au SCEJ « Musique et sport » et demande de l'autoriser à signer cet avenant avec la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, 1 abstention), approuve l'avenant n°3 à la convention relative au SCEJ, et l'autorise à le signer avec la Communauté de Communes de la Dombes.

Rapport n°10 : Fonds documentaires de la médiathèque municipale François Edouard : pilon de CD audio et de DVD

Madame ROBIN : suite à l'inventaire annuel des fonds documentaires de la médiathèque municipale, il est nécessaire de procéder à un « désherbage » de CD audio et de DVD. Le déclassé des documents pour 2025 concerne 1 240 CD audio et 249 DVD. Sur chaque document déclassé sera apposé une mention « Pilon » et la marque d'appartenance de la médiathèque sera barrée. Monsieur le Maire propose aux élus municipaux d'approuver le désherbage des CD audio et des DVD de la médiathèque municipale dans les conditions énoncées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le désherbage des CD audio et DVD de la médiathèque municipale dans les conditions ci-dessus énoncées.

Rapport n°11 : Informations Déclarations d'intention d'aliéner

La liste des DIA des commissions Urbanisme des 9 et 24 avril 2025 a été jointe à la note de synthèse.

Rapport n°12 : Informations du Maire

Questions diverses

Monsieur le Maire : j'ai reçu le courrier de Monsieur Jean-François JANNET, membre élu du groupe « Châtillon Terre d'Innovations », contenant des questions écrites auxquelles les services répondront par écrit avec communication à l'ensemble des conseillers municipaux, et deux questions orales que je vais vous lire et auxquelles je vais répondre.

➤ **Question 1 : « Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2024, en rapport complémentaire, il a été voté la création d'un emploi temporaire dans le service de la médiathèque durant la période du 15 octobre 2024 au 30 avril 2025. Cet emploi temporaire a-t-il pris fin à la date prévue ou bien la durée a-t-elle été prolongée ? »**

L'emploi temporaire autorisé au Conseil Municipal avait pour objectif de permettre le détachement ponctuel d'un agent titulaire de la médiathèque vers la Mairie au sein du service administratif pour une mission spécifique. Ce détachement n'a toutefois pas pu avoir lieu, l'agent concerné ayant été placé en arrêt longue maladie. Cela n'a donc pas eu lieu et nous sommes toujours sur un remplacement qui a été assuré directement à la médiathèque dans le cadre d'un arrêt maladie. Le poste n'a donc pas été utilisé, tout simplement.

➤ **Question 2 : « Le rapport n°10 voté lors du Conseil Municipal du 3 mars 2025 notifiât trois phases dans la convention avec le CAUE pour les études d'aménagement sur divers bâtiments publics et espaces publics avec une première phase ayant une échéance fin mai. Notre groupe vous demande d'organiser une réunion spécifique de restitution pour connaître le contenu d'analyse de cette première phase... » - je répondrai ensuite à la deuxième partie de la question.**

Bien que le CAUE ait été présent à Châtillon-sur-Chalaronne, notamment à l'occasion de son Assemblée Générale le 15 avril, et que nous ayons ratifié le document de commande, la convention n'a toujours pas été signée de manière formelle par le CAUE. Celui-ci accuse un léger retard dans le démarrage opérationnel de la mission, en particulier en raison des congés à solder du mois de mai.

La deuxième partie de la question : « **Notre groupe réitère la demande faite par Monsieur LEGRAS d'intégrer le groupe d'études durant les différentes phases.** »

Je crois que je l'avais déjà dit, mais je vais le redire. Je prends acte de cette demande réitérée comme cela a été indiqué, et dans l'esprit d'ouverture qui est le nôtre, de transparence et de co-construction, j'y suis bien entendu favorable. Vous serez associés aux réunions de travail.

Les demandeurs d'emploi au lundi 1^{er} mai 2025

Monsieur le Maire : nombre total de demandeurs = 261. Hommes = 140, et femmes = 120. Indemnisables = 170, et non indemnisables = 91.

Rapport n°15 : Informations des adjoints

Monsieur MARTINON : Les 6 et 7 juin : Festival Éco Solid'Ère au Centre culturel. Le 11 juin : Commémoration au Monument aux Morts à 18h00. Le 27 juin : Repas d'été du personnel communal à midi.

Madame ROBIN : le Théâtre Contemporain Amateur débute son festival dès demain soir à la salle Gérard Marais à 20h30, vous trouverez tout le programme sur internet. De juin à septembre, nous aurons des animations inter-services, « l'Envol sauvage », pour lesquelles le musée, la médiathèque, l'École de Musique et les services techniques travaillent ensemble. Plus de 350 enfants ont participé aux premiers échanges. Le 10 juin : balade enchantée qui sera également animée par la médiathèque et l'École de Musique : le départ se fera au Centre Culturel à 14h30, sur réservation. Le 9 juin : dernière journée de la saison des courses hippiques.

Monsieur le Maire : je voudrais souligner la qualité de la plaquette l'Envol sauvage réalisée par l'équipe du musée.

Monsieur JACQUARD : la commission Urbanisme aura lieu le 5 juin à 18h00.

Madame BIAJOUX : Le 13 juin : Rencontre CM2, le matin.

Monsieur PERREAULT : dans la continuité de la réunion publique concernant les travaux de l'avenue Jean Jaurès, nous avons rencontré avec les services et les entreprises, les commerçants qui souhaitaient échanger sur le calendrier de chantier, la nature des travaux, etc. Les commerces Intermarché, M. Bricolage et Kriss étaient présents au niveau du chantier pour les rues barrées, les alternées et avoir les dates précises. Ils ont beaucoup apprécié la rencontre et le fait de pouvoir identifier les personnes à contacter en cas de problème.

Madame BAS-DESFARGES : le camping municipal a ouvert début avril. Sur le mois d'avril, nous avons plus de nuitées en 2025 qu'en 2024 : 851 contre 834. Sur le mois de mai, par contre, il y a une légère baisse par rapport à l'an passé.

Monsieur le Maire : le 12 juin, Châtillon sera traversée par la course du Critérium du Dauphiné.

Quelques informations supplémentaires.

Nous avons reçu le rapport annuel de la CCI de l'Ain, édition 2025, avec une information très importante : les communes les plus attractives du département en termes d'économie. Nous avons, dans l'ordre, n°1 : Bourg-en-Bresse, puis Oyonnax, Ambérieu-en-Bugey, Belley, Lagnieu, Châtillon-sur-Chalaronne, Plateau d'Hauteville, Saint-Didier-sur-Chalaronne, et Culoz-Béon. Sur 392 communes, nous sommes au sixième rang, donc plutôt très bien placé. Cela montre le dynamisme de notre commune et des entreprises du secteur.

Nous sommes destinataires d'un courrier de Monsieur le Ministre Bruno RETAILLEAU qui nous remercie pour l'accueil lors de l'inauguration de la nouvelle gendarmerie et souligne la qualité de l'ouvrage réalisé.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public et le DGS pour leur présence.

La séance est levée 20h00.

Approbation du PV / Observations : *approuvé à l'unanimité, sans observation.*

Le Maire
Patrick MATHIAS



Le secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Stéphanie Couturier, is written on the page.